

Image not found or type unknown



Question sur création d'un club privé

Par **audrey**, le **02/11/2011** à **13:57**

Bonjour,
je souhaiterais connaître les conditions de création d'un club privé du type club privé anglais.

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **02/11/2011** à **15:22**

Et vous vous posez quoi comme questions ?
Vous voulez faire quoi exactement ? en faire un commerce, une association ?
Faire concurrence au Rotary ou Lion's ?
Rassembler des amis ?

Par **audrey**, le **02/11/2011** à **18:07**

Ce serait plutôt du style club d'amateur de musique pour se retrouver et écouter.
ce ne serait pas ouvert au public mais vraiment en accès privé avec carte de membre.

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **02/11/2011** à **18:13**

Donc c'est une association de loi de 1901.

Il suffit alors de faire correctement les statuts (admission au statut de membre par cooptation soit du bureau, soit par vote des membres avec x% de oui, soit par parrainage simple ou double etc.)

Puis ensuite l'association trouve un local, les cotisations servent à payer le loyer (attention, avoir un an de loyer d'avance sinon, patatras)

Ne pas compter avoir le droit d'y vendre de l'alcool

Par **audrey**, le **03/11/2011** à **21:32**

Savez-vous si de l'alcool qui n'est pas vendu (dégustation par exemple) peut être présent au sein de ce genre de structure ? (ex : soirée à thème autour de la dégustation culinaire par exemple). Pour l'âge de toutes façons + de 18 ans bien sûr.

Merci d'avance

Audrey

Par **mimi493**, le **04/11/2011** à **06:23**

Vous n'avez pas le droit de vendre d'alcool sans licence et vous ne l'aurez pas.
Attention, à la réglementation sur les dégustations